

PARLEMENT DE WALLONIE

15 octobre 2015

35^{ème} anniversaire du Parlement de Wallonie

Allocution

de Monsieur Michel FORET

Président de l'Association des Anciens Parlementaires Francophones

Monsieur le Président du Parlement de Wallonie,
Monsieur le Président du Parlement de la Fédération
Wallonie-Bruxelles,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Messieurs les Ministres d'Etat,
Monsieur le Gouverneur,
Mesdames et Messieurs les Députés,
Monsieur le Député européen,
Mesdames et Messieurs en vos titres, grades et qualités,

Permettez-moi tout d'abord de vous dire combien je suis heureux et honoré de pouvoir célébrer en votre compagnie le 35^{ème} anniversaire de la création du Parlement de Wallonie.

Je ne puis vous dissimuler le sentiment particulier qui m'habite en ce moment. En effet, après avoir siégé durant 11 années au sein de ce Parlement en qualité de Ministre ou de député wallon, il y a maintenant exactement 11 ans que je quittais cette tribune pour devenir Gouverneur de la Province de Liège, fonction que je viens de quitter il y a à peine 15 jours...

Mais aujourd'hui, c'est en ma qualité de Président de l'Association des Anciens Parlementaires Francophones de Belgique que je prends la parole.

*

* *

En passant en revue l'historique et l'évolution du bâtiment qui abrite aujourd'hui le Parlement de Wallonie, je suis interpellé par les clins d'œil et les anecdotes qui émaillent son passé. Ces éléments prennent un relief particulier, parfois savoureux, au regard de la Haute Assemblée qui l'occupe maintenant. Jugez plutôt :

1) Nous sommes loin des petites cabanes en bois et du temple édifié au Ier siècle qui peuplaient ce site privilégié, situé au confluent de la Sambre et de la Meuse.

2) Au Moyen-âge, un hôpital fut érigé, l'*hôpital Saint-Gilles*. À cette époque, un tel édifice jouait le rôle **d'institution d'accueil et d'hébergement** pour toute la population, quel que soit son âge, sa condition sociale ou son genre.

Il me plaît de souligner qu'à ce jour, la vocation d'accueil du bâtiment reste inchangée. Le Parlement de Wallonie œuvre en effet dans l'intérêt de tous les citoyens wallons. Il se veut en outre accessible à tous, que ce soit

physiquement, au moyen d'une visite guidée des locaux ou de la possibilité d'assister aux séances publiques, ou même virtuellement. Un droit de pétition électronique a en effet été introduit dans le règlement du Parlement, permettant à une organisation ou un citoyen d'exposer ses arguments au regard d'un projet de décret. Dans un même objectif de service à la société et de participation citoyenne, les projets et propositions des députés doivent être accompagnés d'un formulaire d'expression permettant à tout un chacun de faire valoir ses arguments.

- 3) Les règlements d'ordre intérieur du XVIIème siècle laissent deviner une **organisation rigide et austère** à l'hospice Saint-Gilles.

Ayant été élu à plusieurs reprises Député wallon et ayant été Ministre wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, je peux vous témoigner que le règlement du Parlement s'est, fort heureusement, quelque peu assoupli. Quoique... De récentes modifications encadrent au plus près le temps de parole des Députés parfois trop diserts. Plus sérieusement, il faut convenir que ces modifications s'intègrent dans

un projet global de redynamisation des débats et de limitation des questions orales liées à une thématique jugée trop locale.

4) Une certaine **vie autarcique** se déroulait à l'hôpital Saint-Gilles. Il disposait de sa chapelle, de son cimetière, de sa boulangerie ... mais aussi de sa brasserie !

Il va de soi que cet aspect a purement et simplement été gommé au sein de ces murs...

Au contraire, la participation citoyenne est une priorité de l'Institution. Elle se concrétise au moyen du droit de pétition électronique que j'ai déjà cité, et via la possibilité de suivre à la télévision ou sur son ordinateur les questions d'actualité de la plénière, ainsi que certains débats en commissions. En outre, le parlement se veut davantage ouvert sur le monde, en prévoyant une seule commission de coopération avec les différentes entités du pays, ainsi qu'en transformant le comité d'avis sur les questions européennes en véritable commission.

5) L'actuelle salle du Parlement où nous nous trouvons aujourd'hui constituait la **salle de l'hôpital** et fut conçue dès le départ comme un seul volume.

La configuration des lieux conduisit à donner aux bancs des parlementaires et des ministres une disposition anglaise inspirée de la Chambre des Communes. Il s'agit de la seule salle des séances plénières sur le continent offrant une disposition qui n'est pas celle d'un hémicycle mais bien celle de travées au sein desquelles les parlementaires siègent en se faisant face.

L'hospice Saint-Gilles perdit sa fonction première à la fin des années '60. Le bâtiment ne répondait en effet plus aux normes de sécurité. Plusieurs projets de réaffectation furent élaborés, dont le plus sérieux fut la création d'un musée archéologique. En 1985, la Région wallonne devint propriétaire des lieux et conçut l'idée d'y installer son Parlement.

Le bâtiment, d'esprit Louis XVIII et disposé en U, bénéficia d'une importante rénovation pour accueillir le Parlement de Wallonie dès septembre 1998.

Le parti pris de la restauration fut la remise en valeur et en lumière des espaces primitifs. Elle eut pour but de couler le nouveau programme dans les structures existantes. Tout le contraire des campagnes visant à détruire les structures anciennes pour y faire entrer un programme généralement trop lourd pour le bâtiment.

Je ne peux m'empêcher de voir dans ce descriptif architectural une belle métaphore de la création du Parlement de Wallonie lui-même. Né en 1980 et résultant des réformes graduelles issues de la prise de conscience et des affirmations politique, culturelle et sociale des identités régionales en Belgique, il n'a cessé depuis lors de consolider ses fondations dans un souci constant de modernisation.

La réforme de l'Etat votée à l'été 1980 avait engendré de profondes modifications dans le fonctionnement de nos institutions exécutives et parlementaires. Les trois communautés cessaient d'être culturelles, pour se dénommer dorénavant « de la communauté française », « de la communauté flamande » (et non plus néerlandaise) et « de la communauté germanophone » (et non plus allemande).

Les trois Régions étaient enfin reconnues (la région de Bruxelles devra quant à elle attendre jusqu'en 1989) avec un « conseil régional » propre et un Exécutif « sorti » du gouvernement national.

Au lendemain du vote des lois d'août 1980, Jean-Maurice Dehousse, qui est ministre-président de l'Exécutif de la Région wallonne (toujours au sein du

gouvernement national) convoque l'assemblée des parlementaires wallons à Namur.

L'installation officielle a lieu le 15 octobre 1980, dans un hôtel à Wépion, seul endroit pouvant accueillir décemment (!) l'assemblée des 131 parlementaires wallons – mais à un moment où les négociations sont toujours en cours pour la formation d'un nouveau gouvernement national (Martens IV.) Dès lors, l'assemblée, sous la présidence du doyen d'âge, le député communiste Georges Glineur, se bornera à procéder à la vérification et à la validation des pouvoirs des membres, ainsi qu'à désigner une « commission du règlement ».

La véritable mise en place du Conseil Régional Wallon aura lieu trois semaines plus tard, le 6 novembre 1980. C'est le député Léon Hurez, un militant wallon de longue date, ancien Vice-premier Ministre du dernier gouvernement Tindemans qui est appelé à la présidence.

Depuis lors, 10 législatures se sont succédées et 15 Présidents ont eu le redoutable privilège de conduire les travaux de l'Assemblée.

Celle-ci a changé plusieurs fois de nom. Le nombre et la composition de ses Membres a varié très souvent.

J'en veux pour preuve la représentation féminine.

Durant la première législature (de 1980 à 1981, il y avait 131 Membres dont seulement 7 femmes (ce qui ne leur donnait qu'une représentativité de 5,3%) alors que durant l'actuelle dixième législature, il y a 30 femmes parlementaires /74, ce qui leur donne une représentativité de plus de 40%.

Diverses mesures ont entraîné un mouvement de rééquilibrage de la représentation politique au profit des femmes, mais des efforts doivent encore être fournis car la route vers la parité reste encore longue.

Ce qu'il serait souhaitable, c'est qu'à l'avenir cette forme de représentativité, cette parité politique, soit naturelle et donc fondée sur la capacité, sur le travail et les qualités plutôt que « provoquée » par des artifices obligatoires.

C'est l'occasion aujourd'hui de se rappeler la difficulté de ces victoires en matière de droits et la nécessité d'être réaliste et perspicace quant aux obstacles qui continuent de se dresser devant les femmes qui souhaitent, au même titre que les hommes, exercer leurs droits de citoyennes.

Car l'égalité de tous est un des enjeux majeurs de la démocratie.

*

*

*

Je **conclurai** mon intervention en restant dans le champ lexical architectural. Lorsqu'on arrive ici, ce qui frappe le regard au premier abord, c'est la belle **homogénéité** des façades recouvertes d'un enduit sang-de-bœuf. Traditionnellement, les bâtiments étaient badigeonnés afin de **protéger** les briques et les joints des intempéries. A l'époque, ce badigeon donnait aussi une certaine **prestance** aux bâtiments. La légende veut que les bateaux des corsaires étaient peints de cette couleur afin de rendre imperceptible le sang des victimes.

Il me parait plus opportun de mettre cet aspect de côté, même si certains débats peuvent prendre une tournure plus virulente, pour épinglez la symbolique de ce badigeon. Créer un sentiment d'unité, générer un sentiment d'appartenance et de loyauté envers la Wallonie, et jouer un rôle de protection contre l'arbitraire en opérant un contrôle sur les décisions du Gouvernement wallon.

Puisse le coq qui orne ces murs, le coq wallon, le coq hardi, fier et combattif être plus que jamais- même s'il ne figure plus dans le nouveau logo du Parlement- le symbole d'une Wallonie volontaire et capable de prendre son destin en main.

En 35 ans, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. On parle désormais du Parlement de Wallonie et le budget régional s'élève à plus de 13 milliards d'€, soit 10 fois plus qu'à l'origine.

D'ici 2022, la Wallonie s'oriente vers une responsabilité budgétaire toujours plus importante et les enjeux sont extrêmement lourds. Mais j'ai confiance en la qualité et la détermination des parlementaires d'aujourd'hui pour les relever.

*

*

*

Voici les vœux que je formule pour le futur de l'Institution qui fête aujourd'hui ses 35 ans d'existence, soit ses noces de rubis ...dont la couleur n'est pas sans rappeler celle des façades du Parlement et dont la valeur est parmi les plus élevées de toutes les pierres précieuses.

Bon anniversaire !

Je vous remercie.